

ROREP-Workshop-2016-1

“Zusammenarbeit in den Handlungsräumen des
Raumkonzepts Schweiz“

Conceptions et délimitations des Territoires d'Action

(un mandat de l'ARE)

Martin Schuler, Microgis St-Sulpice

Berne, le 25 novembre 2016

Le contexte de l'étude de 2014

- Dans le cadre du **Projet de territoire Suisse (PtS)** (2012), la Confédération, les cantons, les villes et les communes se sont mis d'accord sur des objectifs et stratégies de développement territorial. Les acteurs ont développé une nouvelle régionalisation du pays, à savoir les « **Territoires d'action** » (TdA). En tout, **douze unités** ont été désignées.
- Depuis l'acceptation politique du PtS, ces unités spatiales ont connu un intérêt croissant de la part de la science et de la politique. Pourtant, il n'existait pas de délimitation géographiquement précise de l'aire de ces territoires et il n'est donc par possible de les comparer dans une analyse spatiale.
- Le mandat de l'ARE demandait une analyse du concept de délimitation des douze territoires d'action et une proposition pratique pour des fins statistiques.

Les 12 territoires d'action

Les territoires d'action reposant sur de grands centres urbains

- 5.1 ZH L'espace métropolitain de Zurich
- 5.2 BS L'espace métropolitain trinational de Bâle
- 5.3 LEM L'espace métropolitain lémanique
- 5.4 BE La Région de la ville fédérale

Les territoires d'action reposant sur un réseau de villes moyennes et petites

- 6.1 LU Lucerne
- 6.2 TI Città Ticino
- 6.3 JU L'Arc jurassien
- 6.4 AA L'Aareland
- 6.5 SG Nord-Est de la Suisse

Les territoires d'action de l'espace alpin

- 7.1 GOT Le Gothard
- 7.2 VS Les Alpes occidentales
- 7.3 GR Les Alpes orientales

Théorie de la régionalisation – six approches

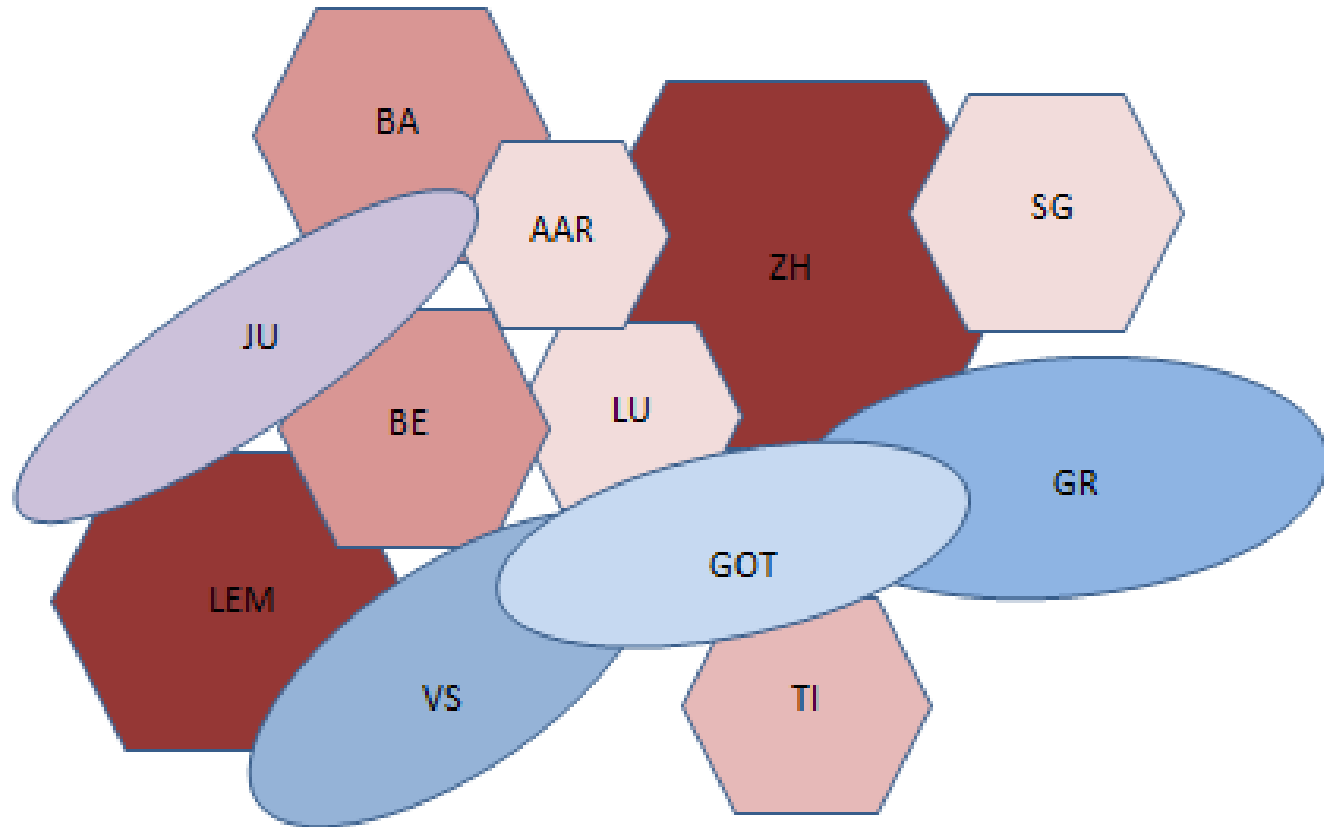
- **Une régionalisation fonctionnelle** met l'accent sur les relations spatiales internes qui permettrait de définir un espace à comportement intégré.
- Le concept de **régionalisations morphologiques** s'inscrit dans la tradition de la géographie régionale qui souligne l'importance des liens entre le contexte naturel et les activités humaines.
- Une régionalisation qui se base sur **des considérations culturelles** regroupe des espaces habités par une population qui se distingue selon des critères de langue, de religion ou d'histoire commune.
- Une **régionalisation du type structurel** évoque l'importance d'activités économiques, du type de clusters industriels ou de certains types de services.
- Des **territoires de programme** sont des espaces dans lesquels une politique spatiale ou sectorielle devait s'ancrer.
- *Tous ces types de régionalisations ne correspondent pas forcément aux structures institutionnelles. Elles transgressent les limites politiques et administratives.*
- ***Le concept des TdA coupe volontairement les limites cantonales. Il est considéré par les auteurs comme « fonctionnel ».***

Premier constat de l'analyse: Les 12 TdA n'obéissent pas à un seul type de régionalisation, mais à un mélange de différents concepts

- **Régions fonctionnelles** qui correspondent **au réseau des transports publics (RER)**. Ce modèle s'applique pour les grandes régions, ainsi qu'aux centres moyens (TI, SG et LU).
- Le territoire d'action « Aareland » peut s'inscrire comme **espace interstitiel dans cette hiérarchie fonctionnelle**. La région AA tire sa force de son industrialisation ancienne et récente (**approche structurelle**) et de son rôle de plaque tournante (**approche programmatique**).
- Le Jura et les trois territoires alpins obéissent, dans leur conception, à des **régions morphologiques de massifs** caractérisées par des **structures économiques marquées**.
- La région du Gothard ne dispose ni de centralité urbaine, ni de centralité touristique – il s'agit **d'un espace programmatique** de développement ou de préservation.

Les territoires d'action

Concepts fonctionnels et morphologiques

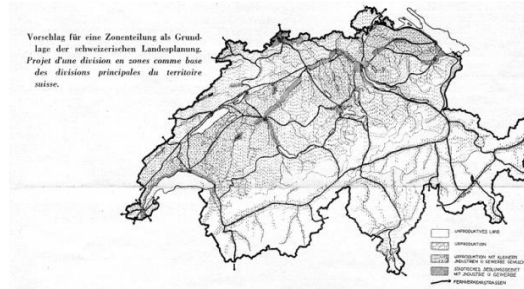


Deuxième constat de l'analyse: Le choix de 12 TdA s'inscrit dans une longue tradition de recherche de l'équilibre spatial

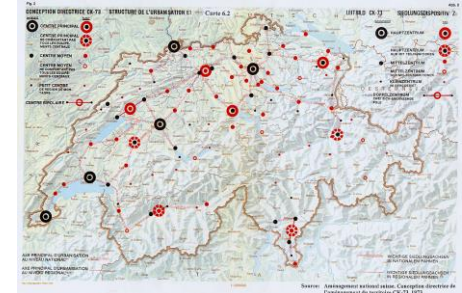
Les conférences intercantionales



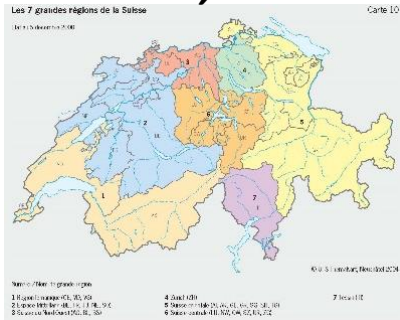
“Grande ville décentralisée”, Meili 1933



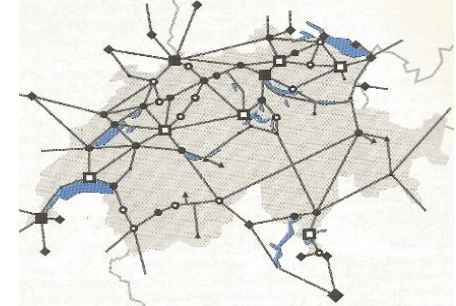
CK-73, 1973



NUTS-2, 1997



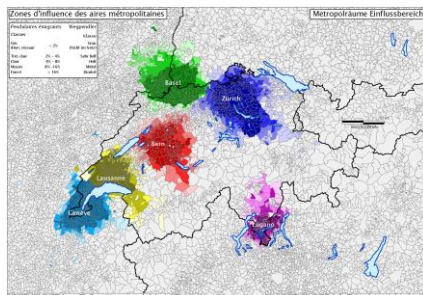
Grandes lignes 1996



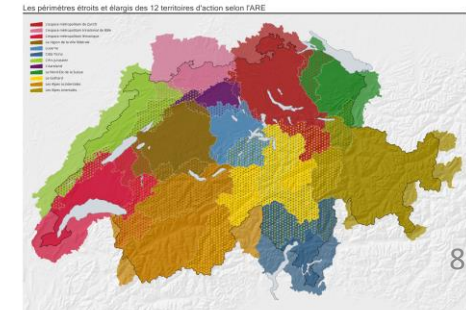
Thierstein et al., 2006



Avenir Suisse, 2004



Les Territoires d'action, 2012

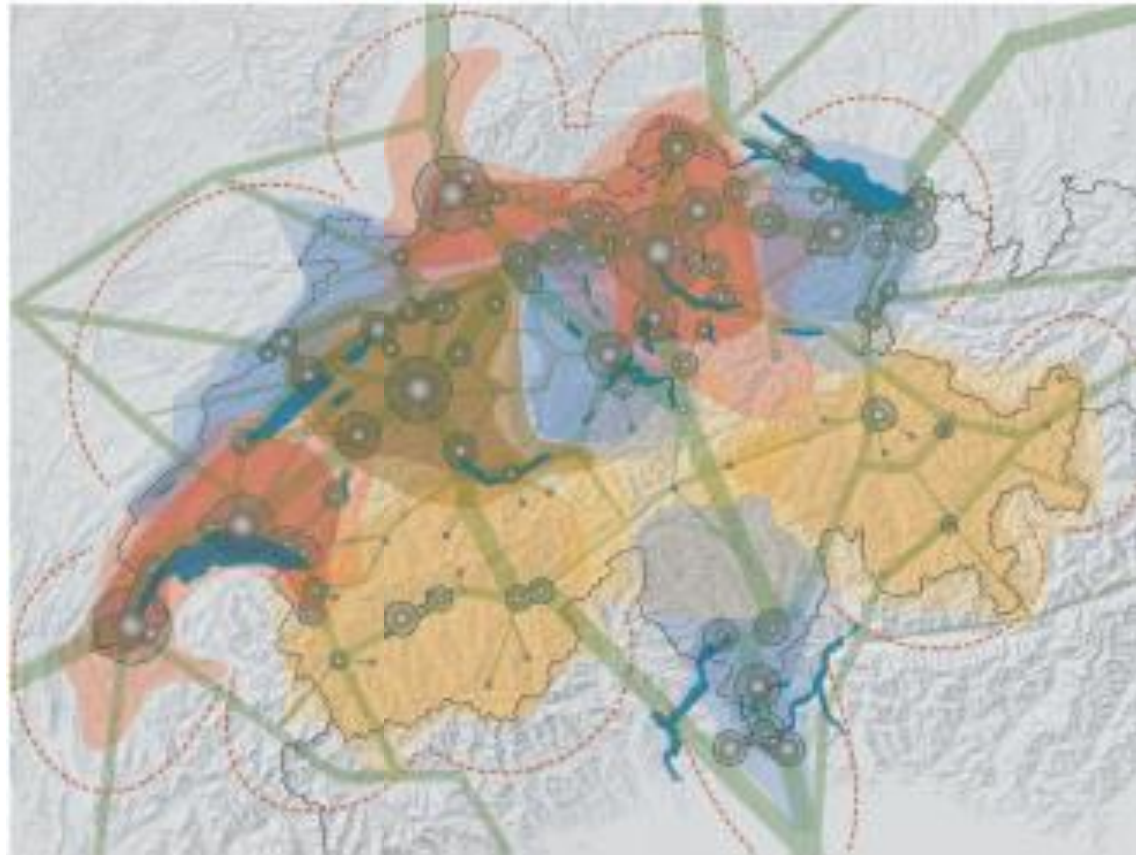


Troisième constat de l'analyse

Des territoires à frontières floues et de larges zones de transition

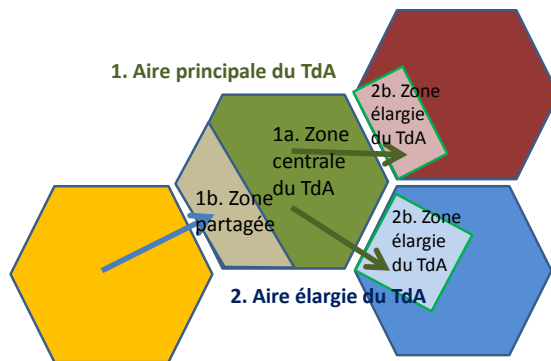
Des territoires
d'action selon un
« secteur central »
et « un secteur
élargi »

(selon la légende de la
carte du ptS, p.38/39)



Opérationnaliser la démarche de la délimitation

La composition des aires et zones des Territoires d'action



- **Die Zusammensetzung der Gebiete und Zonen der Handlungsräume**
- **Hauptgebiet des Handlungsraums**
- 1a Kernzone des Handlungsraums
- 1b Geteilte Zone (entspricht den erweiterten Zonen anderer Handlungsräume)
- **Erweitertes Gebiet des Handlungsraums**
- 2b Erweiterte Zonen des Handlungsraums
- (Grenzüberschreitender Teil des Handlungsraums)

La composition des aires et zones des Territoires d'action

Aire principale du territoire d'action

1a Zone centrale du territoire d'action

1b Zone partagée (correspondant aux zones élargies d'autres TdA)

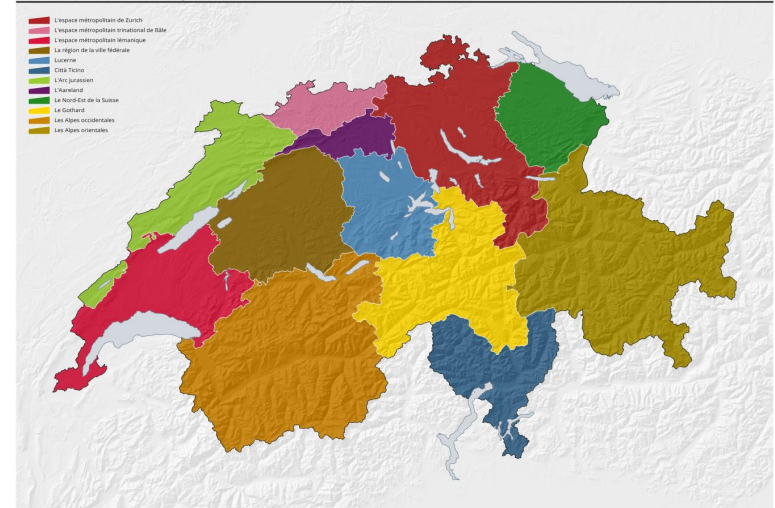
Aire élargie du territoire d'action

2b Zone élargie du territoire d'action

(Zones frontalières du territoire d'action)

Opérationnaliser la démarche de la délimitation

Les aires principales et élargies des 12 territoires du Projet de territoire Suisse



Considérations pour la recherche de la délimitation à l'échelle communale

La carte du PtS sert de modèle; les écarts par rapport à l'original sont minimes

Critères fonctionnels (pendularité) entre territoires du type fonctionnel

Critères morphologiques entre les régions de massifs et celles du Moyen-Pays

Pour Aareland: attention aux flux secondaires

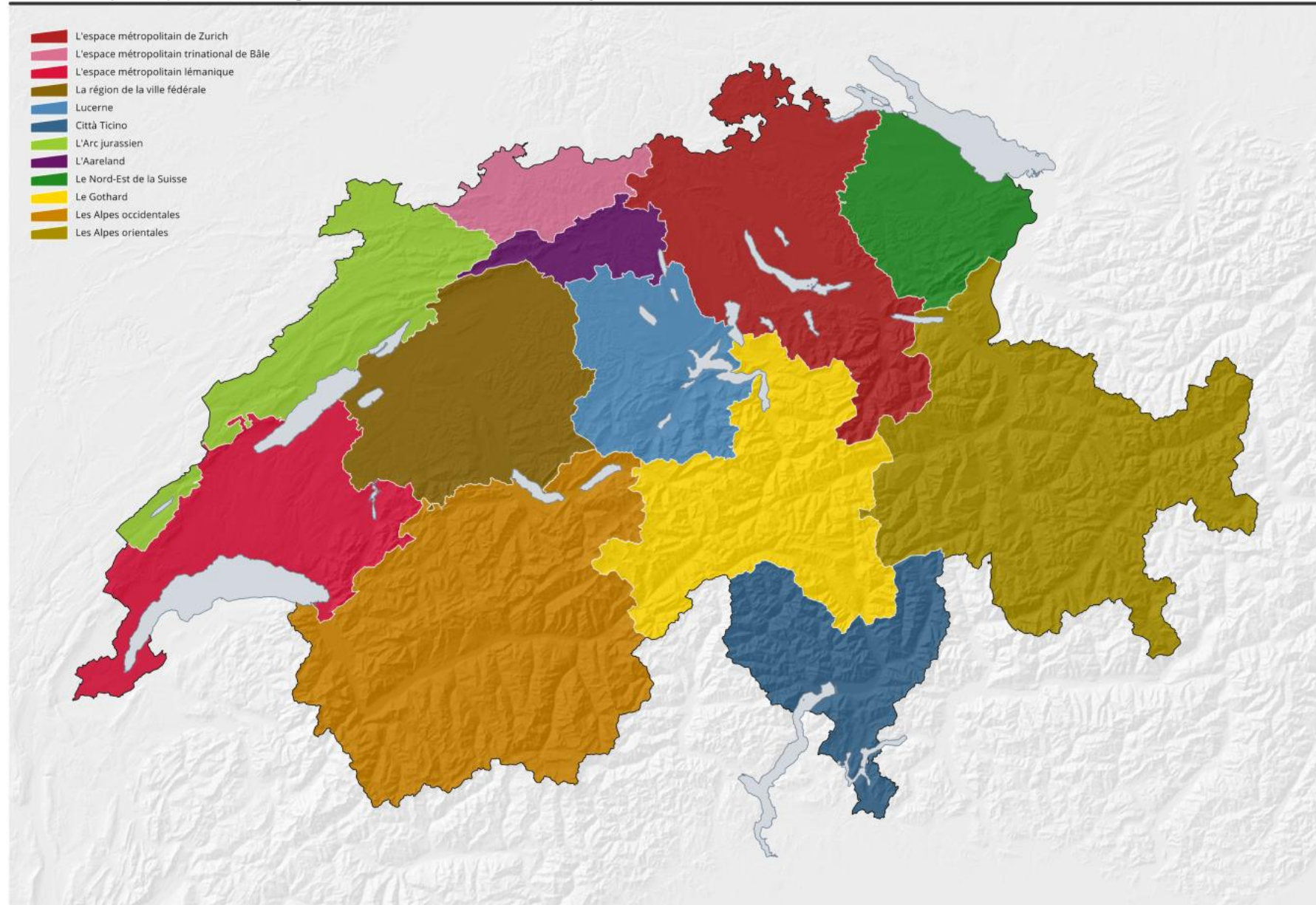
Pour le Gothard: délimitation intégrant les centres du pied des cols

En détail: prise en compte des structures institutionnelles et culturelles à l'échelle locale

Conséquences: les métropoles s'étendent jusqu'à proximité des centres moyens (Lucerne, St-Gall, Aareland)

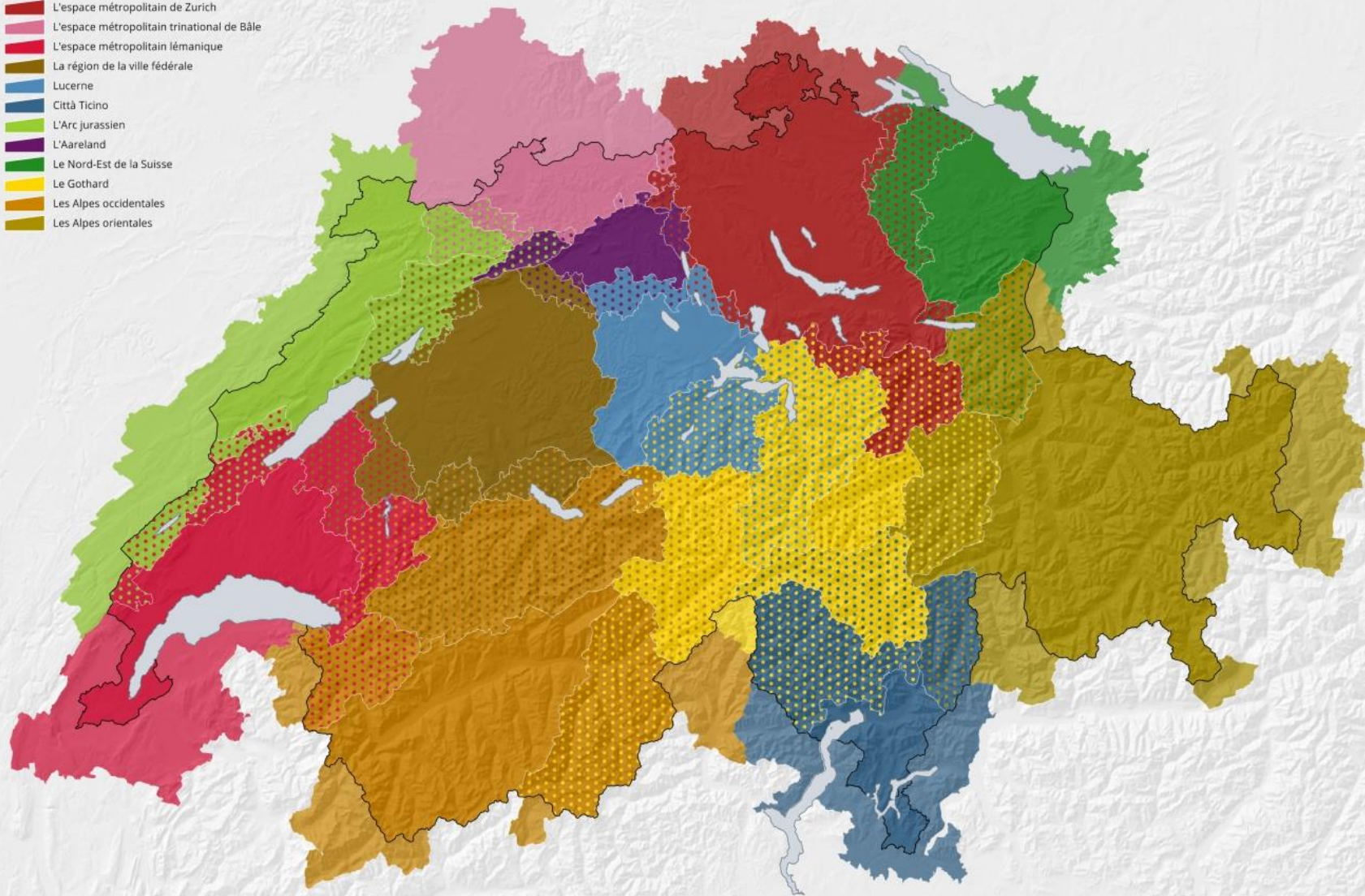
Le pied du Jura fait partie du massif dans sa zone centrale (Neuchâtel, Bienne)

Les aires principales et élargies des 12 territoires du Projet de territoire Suisse



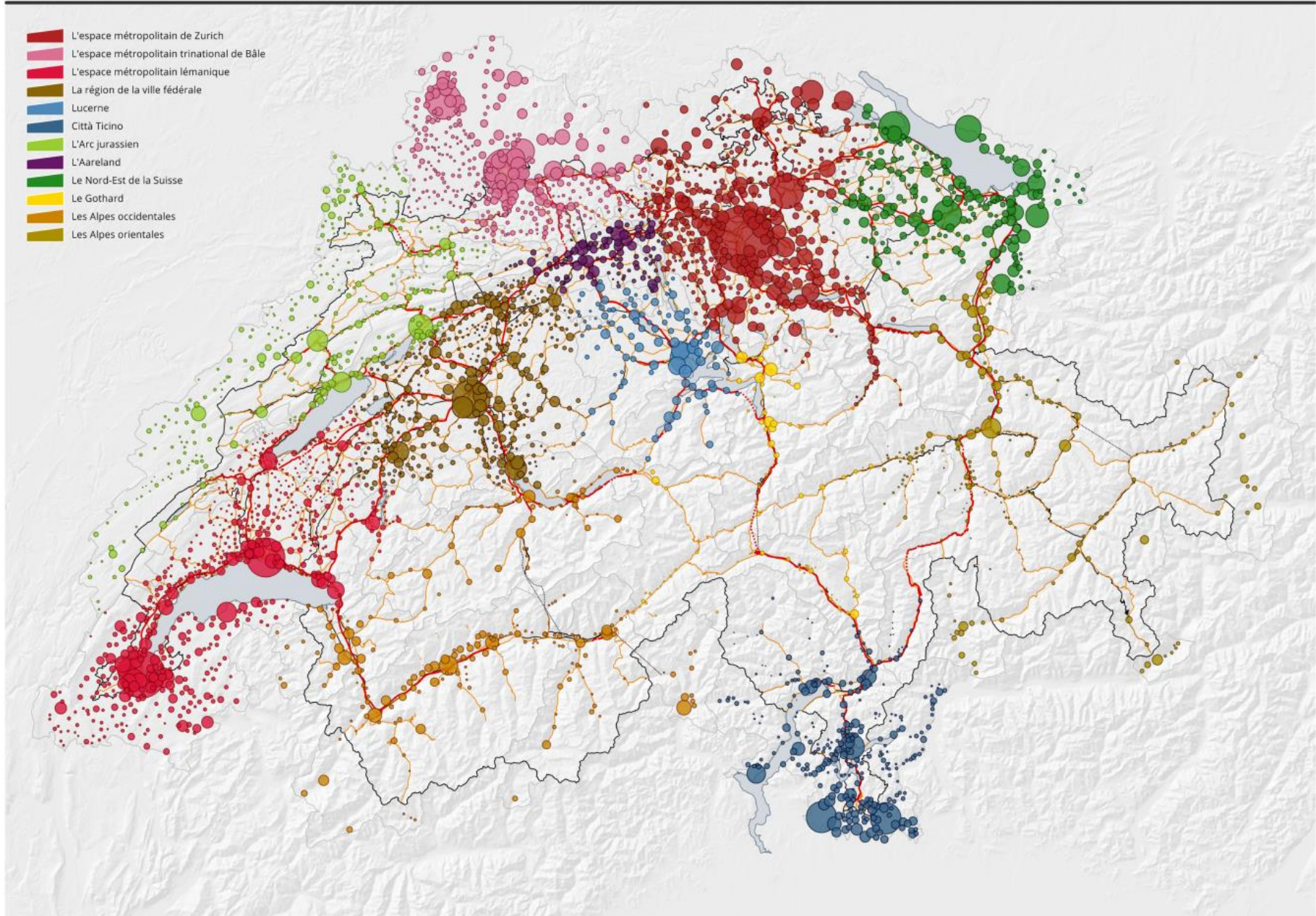
Les aires principales et élargies des 12 territoires du Projet de territoire Suisse (parties suisses et transfrontalières)

- L'espace métropolitain de Zurich
- L'espace métropolitain trinational de Bâle
- L'espace métropolitain lémanique
- La région de la ville fédérale
- Lucerne
- Città Ticino
- L'Arc jurassien
- L'Aareland
- Le Nord-Est de la Suisse
- Le Gothard
- Les Alpes occidentales
- Les Alpes orientales



Les aires principales et élargies des 12 territoires du Projet de territoire Suisse (réseaux ferroviaires et routiers, communes)

- L'espace métropolitain de Zurich
- L'espace métropolitain trinational de Bâle
- L'espace métropolitain lémanique
- La région de la ville fédérale
- Lucerne
- Città Ticino
- L'Arc jurassien
- L'Aareland
- Le Nord-Est de la Suisse
- Le Gothard
- Les Alpes occidentales
- Les Alpes orientales



Hypothèse de discussion

- „Die politische Akzeptanz der Handlungsräume wäre grösser, wenn im Raumkonzept Schweiz nur 5 Metropolregionen entwickelt worden wären!“
- *«L'acceptation politique des territoires d'action serait plus grande si le Projet de Territoire Suisse n'avait développé que cinq régions métropolitaines»*